

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION

### DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

(Document disponible sur le site internet [www.energie28.fr](http://www.energie28.fr))

#### Nombre de délégués :

- En exercice :	282
- Quorum :	142

Le **mardi 3 novembre 2020 à 14h30**, se sont réunis à Chartres (Chambre de Commerce et d'Industrie) et en visioconférence les membres du Comité syndical.

**Date de la convocation :** 22 octobre 2020

Monsieur Guy BEAUREPERE est désigné secrétaire de séance.

Sur les 254 collectivités adhérentes à ENERGIE Eure-et-Loir étaient présentes ou représentées à l'Assemblée Générale 149 collectivités :

ALLAINVILLE (1), ALLUYES (1), ARCISSES (1), ARDELU (1), AUNAY-SOUS-AUNEAU (1), AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (1), BAIGNEAUX (1), BAUDREVILLE (1), LA BAZOCHE-GOUET (1) BAZOCHES-EN-DUNOIS (1), BEAUCE (1), BEROU-LA-MULOTIERE (1), BEVILLE-LE-COMTE (1), BOISSY-LES-PERCHE (1), BONNEVAL (1), LE BOULLAY-THIERRY (1), BREZOLLES (1), CHAMPROND-EN-GÂTINE (1), CHAMPROND-EN-PERCHE (1), LA CHAPELLE-DU-NOYER (1), LA CHAPELLE-FORTIN (1), CHARTRES METROPOLE (10/22), CHARBONNIERES (1), CHARPONT (1), CHASSANT (1), CHATEAUNEUF-EN-THIMERAIS (1), CHATENAY (1), CHAUDON (1), CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (1), COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (1), CORMAINVILLE (1), COUDRAY-AU-PERCHE (1), COULOMBS (1), CRECY-COUVE (1), CRUCEY-VILLAGES (1), DAMPIERRE-SUR-AVRE (1), DANCY (1), DANGEAU (1), DIGNY (1), DROUE-SUR-DROUETTE (1), ECLUZELLES (1), ECROSNES (1), ENTRE BEAUCE ET PERCHE (8/8), EOLE-EN-BEAUCE (1), ESCORPAIN (1), LES ETILLEUX (1), LA FERTE-VIDAME (1), FONTAINE-LES-RIBOUTS (1), FONTAINE-SIMON (1), FRAZE (1), FRESNAY-L'EVEQUE (1), GALLARDON (1), GARNAY (1), GAS (1), LE GAULT-SAINT-DENIS (1), GILLES (1), GOHORY (1), GOUILLONS (1), GUAINVILLE (1), GUILLEVILLE (1), GUILLONVILLE (1), INTREVILLE (1), JALLANS (1), JANVILLE-EN-BEAUCE (1), LAONS (1), LETHUIN (1), LEVESVILLE-LA-CHENARD (1), LA LOUPE (1), LOUVILLE-LA-CHENARD (1), LOUVILLIERS-LES-PERCHE (1), LUIGNY (1), LUMEAU (1), MAISONS (1), LA MANCELIERE (1), MARBOUE (1), MAROLLES-LES-BUIS (1), MARVILLE-MOUTIERS-BRULE (1), MEAUCE (1), MEVOISINS (1), MOLEANS (1), MONDONVILLE-SAINT-JEAN (1), MONTHARVILLE (pouvoir à DANGEAU), MONTIREAU (1), MORIERS (1), NERON (1), NONVILLIERS-GRAND'HOUX (1), NOTTONVILLE (1), ORMOY (1), OUARVILLE (1), OYSONVILLE (1), PIERRES (1), POINVILLE (1), POUPRY (1), PRASVILLE (1), PRE-SAINT-MARTIN (1), LA PUISAYE (1), PUISEUX (1), LES RESSUINTES (1), ROHAIRE (1), ROUVRES (1), RUEIL-LA-GADELIERE (1), SAINT-DENIS-LANNERAY (1), SAINTE-GEMME-MORONVAL (1), SAINTIGNY (1), SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS (1), SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS (1), SAINT-MAIXME-HAUTERIVE (1), SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES (1), SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR (1), SAINT-OUEN-MARCHEFROY (1), SAINT-PIAT (1), SAINT-SAUVEUR-MARVILLE (1), SAINT-VICTOR-DE-BUTHON (1), SAINVILLE (1), SAULNIÈRES (1), SAUMERAY (1), SAUSSAY (1), SENONCHES (1), SOREL-MOUSSEL (1), SOULAIRES (1), TERMINIERS (1), THIMERT-GATELLES (1), THIRON-GARDAIS (1), THIVILLE (1), TILLAY-LE-PENEUX (1), TRANCRAINVILLE (1), TREMBLAY-LES-VILLAGES (1), UNVERRE (1), VARIZE (1), VAUPILLON (1), VERNOUILLET (1), VERT-EN-DROUAIS (1), VICHERES (1), VIERVILLE (1), LES VILLAGES VOVEENS (1), VILLAMPUY (1), VILLARS (1), VILLEMAURY (1), VILLEMEUX-SUR-EURE (1), YERMENONVILLE (1), YEVRES (1), YMERAY (1), YMONVILLE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS (pouvoir à BONNEVAL), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE (1).

### 105 collectivités n'étaient pas représentées par leur délégués :

ANET (1), ARDELLES (1), ARGENVILLIERS (1), AUNAY-SOUS-CRECY (1), LES AUTELS-VILLEVILLON (1), AUTHON-DU-PERCHE (1), BAILLEAU-ARMENONVILLE (1), BARMAINVILLE (1), BAZOCHES-LES-HAUTES (1), BEAUMONT-LES-AUTELS (1), BEAUVILLIERS (1), BELHOMERT GUEHOVILLE (1), BETHONVILLIERS (1), BOISSY-E N-DROUAIS (1), BONCOURT (1), LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES (1), LE-BOULLAY-MIVOYE (1), BOUVILLE (1), BRECHAMPS (1), BROU (1), BULLAINVILLE (1), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (1), CHAPELLE-GUILLAUME (1), LA CHAPELLE-ROYALE (1), COURBEHAYE (1), CHATAINCOURT (1), CHATEAUDUN (1), LES CHATELETS (1), LA CHAUSSEE D'YVRY (1), COMBRES (1), CONIE-MOLITARD (1), LES-CORVEES-LES-YYZ (1), DAMBRON (1), DAMPIERRE-SOUS-BROU (1), DONNEMAIN-SAINT-MAMES (1), EPERNON (1), FAVIERES (1), FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (1), FLACEY (1), FONTENAY-SUR-CONIE (1), LA FRAMBOISIERE (1), GARANCIERES-EN-DROUAIS (1), GARANCIERES-EN-BEAUCE (1), LA GAUDAIN (1), GOMMERVILLE (1), LE-GUE-DE-LONGROI (1), HANCHES (1), HAPPONVILLIERS (1), JAUDRAIS (1), LAMBLORE (1), LEVAINVILLE (1), LOGRON (1), LOIGNY-LA-BATAILLE (1), LORMAYE (1), LOUVILLIERS-EN-DROUAIS (1), LURAY (1), MAILLEBOIS (1), MANOU (1), MEROUVILLE (1), LE MESNIL-SIMON (1), LE MESNIL-THOMAS (1), MIERMAIGNE (1), MONTBOISSIER (1), MONTIGNY-SUR-AVRE (1), MONTLANDON (1), MONTREUIL (1), MORAINVILLE (1), MAORVILLIERS (1), MOULHARD (1), MOUTIERS-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-DUNOIS (1), NOGENT-LE-ROI (1), NOGNET-LE-ROTRON (1), OINVILLE-SAINT-LIPHARD (1), ORGERES-EN-BEAUCE (1), OULINS (1), PERONVILLE (1), PRE-SAINT-EVROULT (1), PRUDEMACHE (1), RECLAINVILLE (1), ROUVRAY-SAINT-DENIS (1), SAINT-ANGE-ET-TORCAY (1), SAINT-BOMER (1), SAINT-CHRISTOPHE (1), SAINT-ELIPH (1), SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE (1), SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT (1), SAINT-LUCIEN (1), SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN (1), SAINT-REMY-SUR-AVRE (1), SANCHEVILLE (1), SANTILLY (1), LA SAUCELLE (1), SENANTES (1), SERAZEREUX (1), SOUANCE-AU-PERCHE (1), TREON (1), TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE (1), TRIZAY-LES-BONNEVAL (1), VILLAMPUY (1), VILLIERS-LE-MORHIER (1), VILLIERS-SAINT-ORIENT (1), YMERAY (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE (1).

Après avoir remercié les personnalités honorant cette Assemblée Générale de leur présence, le quorum étant atteint, Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

## 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

- Présents :	157
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	137
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	3
- N'ayant pas pris part au vote :	19

## 2- POINTS D'ACTUALITE

### - TAXE SUR L'ELECTRICITE (NOUVEAU CADRE JURIDIQUE)

Il est fait état du projet de loi de finances 2021 relatif à l'intégration des taxes locales (communales et départementales) sur la consommation finale d'électricité dans la taxe intérieure (TICFE) perçue par l'Etat.

Cette mesure vise notamment à se conformer au droit européen et à répondre à la demande des fournisseurs d'énergie pour lesquels la collecte et le reversement de cette taxe s'avèrent complexes (taux différents suivant les collectivités, plusieurs milliers de versements à intervenir chaque trimestre auprès des collectivités concernées...).

Elle devrait être complètement effective à compter de 2023. Cependant, Monsieur le Président fait part de son inquiétude quant à la continuité dans le temps des volumes financiers devant être reversés à ENERGIE Eure-et-Loir.

### **AIDES A L'ELECTRIFICATION RURALE ET COMMUNES NOUVELLES**

Le FACÉ (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale) permet aux syndicats d'énergie de répondre aux besoins d'électrification des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et n'appartenant pas à une aire urbaine de plus de 5 000 habitants (opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration du cadre de vie).

Face à l'émergence de communes nouvelles, un amendement adopté en 2016 a permis le maintien du Facé pour les travaux dans les « ex communes rurales » des communes nouvelles de plus de 2 000 habitants (le regroupement de communes n'impactant en rien les caractéristiques du réseau électrique) tout en limitant l'effet de cette mesure au renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

La prolongation du dispositif au-delà de 2020 étant menacée, ENERGIE Eure-et-Loir a sensibilisé les parlementaires à cette problématique et également incité ses communes membres à en faire de même.

A ce jour aucune solution n'a encore été trouvée. Il est rappelé que vingt-six (ex) communes de moins de 2 000 habitants sont concernées sur le territoire d'ENERGIE Eure-et-Loir.

### **CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Président fait état de l'avancée des négociations avec Enedis en vue de la signature du nouveau contrat de concession.

A ce jour, seules subsistent à négocier les annexes relatives au schéma directeur des investissements (SDI) et au premier plan pluriannuel d'investissements 2021-2024. Dans le cas d'un accord rapide sur ces points avec le concessionnaire, cette situation rendrait alors possible la signature du contrat de concession d'ici la fin de l'année 2020, sous réserve d'une validation de l'ensemble des dispositions du contrat par le comité syndical lors de sa réunion en assemblée générale le 8 décembre prochain.

### **ATTRIBUTION DE MARCHES (ECLAIRAGE PUBLIC, INVESTISSEMENTS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE)**

Monsieur le Président indique que ces marchés de travaux sont conclus pour une période initiale d'un an (du 01/01/2021 au 31/12/2021) et reconductibles jusqu'à 3 fois (soit jusqu'au 31/12/2024).

Les entreprises retenues pour le marché « éclairage public » sont : Eiffage, ERS Maine, Inéo et H2E, quant à celles retenues pour le marché de « distribution d'électricité », il s'agit du groupement Somelec - Team Réseaux, du groupement Eiffage - Inéo, de la société ERS Maine, et de la société Télélec.

### **FIN DE L'ALLUMAGE ET DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC VIA LA FREQUENCE 175 HERTZ**

Monsieur le Président rappelle que certaines communes bénéficient encore de l'allumage et de l'extinction de leur éclairage public via la fréquence 175 Hertz générée à partir des équipements des postes sources d'Enedis.

Depuis 2016, les communes concernées ont été informées que cette fonctionnalité avait vocation à s'éteindre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en raison des évolutions technologiques opérées sur les réseaux de distribution d'électricité. Cette information a été depuis régulièrement rappelée et les collectivités concernées sensibilisées à la nécessité d'anticiper et de recourir à un autre système de pilotage.

A ce jour, 12 communes restent encore dépendantes de la télécommande 175 Hertz pour l'éclairage public : ANET, LA CHAPELLE-DU-NOYER\*, CHATEAUDUN, COUDRAY-AU-PERCHE, CRUCEY-VILLAGES, DANCY, EPERNON, JANVILLE-EN-BEAUCE\* (pour la seule ancienne commune de LE PUISET), PERONVILLE, PRE-SAINT-EVROULT, PRUDEMACHE, VILLIERS-SAINT-ORIEN.

\* Communes en phase d'adhésion à la compétence Eclairage Public d'ENERGIE Eure-et-Loir.

### 3- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : BUDGET PRINCIPAL – SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2020 relatif au budget principal qui s'établit comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

 <b>ENERGIE Eure-et-Loir</b> BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité (M14)				
		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET	
F O N C T I O N N E M E N T	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	445 000,00	0,00	445 000,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	1 021 000,00	0,00	1 021 000,00
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE (dt financement budgets annexes)	0,00	4 003 717,00	-820 416,53	3 183 300,47
	66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofin. Invest.)	0,00	2 937 778,00	1 922 837,97	4 860 615,97
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	788 685,00	-75 700,00	712 985,00
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 196 180,00</b>	<b>1 026 721,44</b>	<b>10 222 901,44</b>
R E C E T T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES (budgets annexes)	0,00	734 000,00	-37 000,00	697 000,00
	73	IMPOTS ET TAXES (TCCFE)	0,00	5 700 000,00	0,00	5 700 000,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (contributions SIG Infogéo)	0,00	16 000,00	-1 000,00	15 000,00
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE (dt redevances Elec & gaz)	0,00	2 565 980,00	100 640,00	2 666 620,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (amort. Subv <sup>1</sup> perçues)	0,00	173 200,00	-1 850,00	171 350,00
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	965 931,44	965 931,44
		<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 196 180,00</b>	<b>1 026 721,44</b>	<b>10 222 901,44</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

 <b>ENERGIE Eure-et-Loir</b> BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité (M14)				
		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET	
I N V E S T I S S E M E N T	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 160,00	215 000,00	-95 000,00	122 160,00
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES (Ext. dessertes gaz)	0,00	20 000,00	63 000,00	83 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 176 000,00	47 000,00	0,00	2 223 000,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS (prog. travaux sur réseau Elec.)	1 624 314,02	12 701 302,00	1 114 512,42	15 440 128,44
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES (SEM production EnR, rénov. logements)	2 450 000,00	750 000,00	150 000,00	3 350 000,00
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (travaux pour tiers)	17 151,03	3 113 000,00	-1 087 936,80	2 042 214,23
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort. Subv.)	0,00	173 200,00	-1 850,00	171 350,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Avance TVA sur travaux Elec)	0,00	2 116 884,00	427 870,68	2 544 754,68
		SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	399 088,11	399 088,11
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 269 625,05</b>	<b>19 136 386,00</b>	<b>969 684,41</b>	<b>26 375 695,46</b>
R E C E T T E S	13	SUBVENTIONS (Facé, collectivités, aménageurs ...)	2 360 782,90	4 552 155,00	-1 087 537,45	5 825 400,45
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	3 420 000,00	-3 420 000,00	0,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES (affectation résultat N-1)	0,00	91 000,00	4 921 590,00	5 012 590,00
	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (TVA sur travaux Elec)	270 719,00	2 116 884,00	157 151,67	2 544 754,67
	24	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (remb <sup>1</sup> travaux tiers)	50 400,00	3 113 000,00	-572 104,82	2 591 295,18
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofin.)	0,00	2 937 778,00	1 922 837,97	4 860 615,97
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort.)	0,00	788 685,00	-75 700,00	712 985,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES (TVA sur travaux Elec)	0,00	2 116 884,00	427 870,68	2 544 754,68
	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	2 227 799,51	2 227 799,51	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 681 901,90</b>	<b>19 136 386,00</b>	<b>4 557 407,56</b>	<b>26 375 695,46</b>	

- Présents :	157
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	136
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	5
- N'ayant pas pris part au vote :	18

#### 4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : BUDGET ANNEXE – ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2020 relatif au budget annexe « Eclairage Public » qui s'établit comme suit :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ENERGIE Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE			
		BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		Eclairage Public (M14)			
		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET		
FONCTIONNEMENTS	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (dt maintenance éclairage public)	0,00	1 266 000,00	-17 550,15	1 248 449,85	
	012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	243 000,00	-7 000,00	236 000,00	
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofin. Invest.)	0,00	629 317,00	231 761,21	861 078,21	
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	1 968 550,00	-989 400,00	979 150,00	
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	
		<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 106 867,00</b>	<b>-782 188,94</b>	<b>3 324 678,06</b>	
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	0,00	0,00	0,00
73		IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (cotisations collectivités)	0,00	1 033 750,00	-16 632,41	1 017 117,59	
75		PRODUITS DE GESTION COURANTE (dt virt du budget Ppal)	0,00	2 775 417,00	-732 756,53	2 042 660,47	
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
042		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (amort. Subv <sup>1</sup> perçues)	0,00	297 700,00	-32 800,00	264 900,00	
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 106 867,00</b>	<b>-782 188,94</b>	<b>3 324 678,06</b>		

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

		ENERGIE Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE			
		BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		Eclairage Public (M14)			
		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET		
INVESTISSEMENTS	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	220 704,40	225 000,00	-100 000,00	345 704,40	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Prog. Travaux sur réseau EP)	1 105 481,05	3 740 800,00	-926 634,88	3 919 646,17	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (travaux pour tiers)	18 375,23	147 200,00	-8 081,40	157 493,83	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort. Subv.)	0,00	297 700,00	-32 800,00	264 900,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	
		SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	163 601,79	163 601,79	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 344 560,68</b>	<b>4 415 700,00</b>	<b>-903 914,49</b>	<b>4 856 346,19</b>		
RECETTES	13	SUBVENTIONS (collectivités, aménageurs)	737 356,11	1 301 033,00	-321 796,09	1 716 593,02	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES (FCTVA, affect. Résultat N-1)	0,00	369 600,00	735 305,45	1 104 905,45	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (remb <sup>1</sup> travaux tiers)	35 500,91	147 200,00	-8 081,40	174 619,51	
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofin.)	0,00	629 317,00	231 761,21	861 078,21	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort.)	0,00	1 968 550,00	-989 400,00	979 150,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>772 857,02</b>	<b>4 415 700,00</b>	<b>-332 210,83</b>	<b>4 856 346,19</b>		

- Présents :	157
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	137
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	4
- N'ayant pas pris part au vote :	18

## 5- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : BUDGET ANNEXE – CONSEIL ENERGETIQUE MDE

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2020 relatif au budget annexe « Conseil Energétique - Mde » qui s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR		ENERGIE Eure-et-Loir BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		BUDGET ANNEXE Conseil Energétique - Mde (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	231 000,00	-4 000,00	227 000,00
	E	012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	328 000,00	-21 500,00	306 500,00
	P	65	CHARGES DE GESTION COURANTE (dt subv FSL, EIE, Rbt Buget Ppal)	0,00	102 000,00	-28 000,00	74 000,00
	E	66	CHARGES FINANCIERES				0,00
	N	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	5 790,00	5 790,00
	S	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofin. Invest.)	0,00	362 000,00	-57 500,00	304 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	14 800,00	53 100,00	67 900,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 037 800,00</b>	<b>-52 110,00</b>	<b>985 690,00</b>
	R	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
E	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	0,00	0,00	0,00	
C	73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	
E	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (contrib. communes et EPCI)	0,00	93 000,00	9 000,00	102 000,00	
T	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE (virt du budget Ppal)	0,00	923 800,00	-55 210,00	868 590,00	
E	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
S	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (amort. Subv <sup>1</sup> perques)	0,00	21 000,00	-5 900,00	15 100,00	
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00	
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 037 800,00</b>	<b>-52 110,00</b>	<b>985 690,00</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR		ENERGIE Eure-et-Loir BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		BUDGET ANNEXE Conseil Energétique - Mde (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
I N V E S T I S S E M E N T	D	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	E	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES (sub. rénov. Bât. Publics)	363 068,28	400 000,00	0,00	763 068,28
	P	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	E	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	84 336,00	0,00	13 200,00	97 536,00
	N	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	S	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort. Subv.)	0,00	21 000,00	-5 900,00	15 100,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>447 404,28</b>	<b>426 000,00</b>	<b>7 300,00</b>	<b>880 704,28</b>
	R	13	SUBVENTIONS	5 799,60	43 200,00	0,00	48 999,60
E	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	6 000,00	67 414,18	73 414,18	
C	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	13 200,00	13 200,00	
E	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00	
T	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofin.)	0,00	362 000,00	-57 500,00	304 500,00	
E	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort.)	0,00	14 800,00	53 100,00	67 900,00	
S	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	
		SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	372 690,50	372 690,50	
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 799,60</b>	<b>426 000,00</b>	<b>448 904,68</b>	<b>880 704,28</b>	

- Présents :	159
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	139
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	5
- N'ayant pas pris part au vote :	17

## 6- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : BUDGET ANNEXE - IRVE

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2020 relatif au budget annexe « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » qui s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		territoire d'énergie EURE-ET-LOIR		ENERGIE Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
		BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET		
F O N C T I O N N E M E N T	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (dt frais énergie, maintenance)	0,00	113 000,00	-19 000,00	94 000,00		
	E	012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00		
	P	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00		
	E	66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00		
	N	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (subv. achat véhicule élect.)	0,00	10 000,00		10 000,00		
	S	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofin. Invest.)	0,00	100 000,00	-3 210,00	96 790,00		
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	210,00	210,00		
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00		
			<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>260 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>238 000,00</b>		
	R	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00		
E	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (vente service de charge)	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00			
C	73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00			
E	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (virt du budget ppal)	0,00	180 000,00	-12 450,00	167 550,00			
T	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE (cotisations)	0,00	50 000,00	-9 550,00	40 450,00			
E	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00			
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00			
		<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>260 000,00</b>	<b>-22 000,00</b>	<b>238 000,00</b>			

### SECTION D'INVESTISSEMENT

		territoire d'énergie EURE-ET-LOIR		ENERGIE Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
		BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020		RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET		
I N V E S T I S S E M E N T	D	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00		
	E	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00		
	P	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (déploiement bornes)	3 500,00	100 000,00	0,00	103 500,00		
	E	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00		
	N	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00		
	S	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00		
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00		
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00		
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	1 040,00	1 040,00		
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 500,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 040,00</b>	<b>104 540,00</b>		
R	13	SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00			
E	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00			
C	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES (FCTVA, résultat N-1)	0,00	0,00	4 540,00	4 540,00			
E	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00			
T	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00			
E	24	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00			
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofin.)	0,00	100 000,00	-3 210,00	96 790,00			
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amort.)	0,00	0,00	210,00	210,00			
		SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00			
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>4 540,00</b>	<b>104 540,00</b>			

- Présents :	160
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	138
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	7
- N'ayant pas pris part au vote :	17

## 7- REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENERCENTRE-VAL DE LOIRE

Monsieur le Président rappelle que compte tenu du renouvellement des instances du Syndicat, et afin de ne pas pénaliser l'organisation de la SEM EnerCentre-Val de Loire (en charge des projets de production d'énergies renouvelables), il avait été procédé à la désignation des 3 représentants (Monsieur Xavier NICOLAS, Madame Christelle LORIN et Monsieur François FOUGEROL) à la suite des élections du 22 septembre dernier. Toutefois, les délégations ayant été attribuées récemment aux vice-présidents, il paraît judicieux que puisse siéger au conseil d'administration de cette société, Monsieur Guy CHAMPION en sa qualité de Vice-Président en charge de la production d'énergies renouvelables.

Dans ces conditions, Monsieur Guy CHAMPION se substituerait à Monsieur François FOUGEROL.

**Après avoir délibéré à bulletins secrets, dans ces conditions le comité syndical désigne Monsieur Guy CHAMPION, Vice-Président en charge de la production d'énergies renouvelables, pour siéger au nom d'ENERGIE Eure-et-Loir et en substitution de Monsieur François FOUGEROL au sein du Conseil d'Administration de la SEM EnerCentre-Val de Loire.**

- Présents :	157
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	136
- Vote(s) contre :	1
- Abstention(s) :	5
- N'ayant pas pris part au vote :	17

## 8- AVENANT AUX TRAITES DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU GAZ

Monsieur le Président explique qu'afin de rendre plus lisible les contrats de concession de distribution publique de gaz naturel confiés par les communes à ENERGIE Eure-et-Loir, le concessionnaire GRDF sollicite la passation d'un avenant identifiant explicitement ENERGIE Eure-et-Loir comme autorité organisatrice et concédante du service.

Les contrats de concession concernés sont ceux des communes suivantes : Belhomert-Guéhouville, Béville-le-Comte, Boncourt, Chaudon, Digny, Fontaine-Simon, Gas, Manou, Meaucé, Janville-en-Beauce, Revercourt, Rouvres, Saint-Lubin-de-Cravant, Saint-Denis-Lanneray, Saint-Martin-de-Nigelles, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Piat, Saussaye, Senonches, Serazereux, Sorel-Moussel, Les Villages Vovéens, Yermenonville.

Monsieur le Président précise que cet avenant unique ne modifie aucun article ni aucune annexe de chaque convention de concession ou des cahiers des charges de concession.

**Après avoir délibéré, le comité syndical :**

- **Approuve les termes de l'avenant aux traités de concession précités pour le service public de la distribution de gaz naturel.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant à intervenir avec le concessionnaire GRDF.**

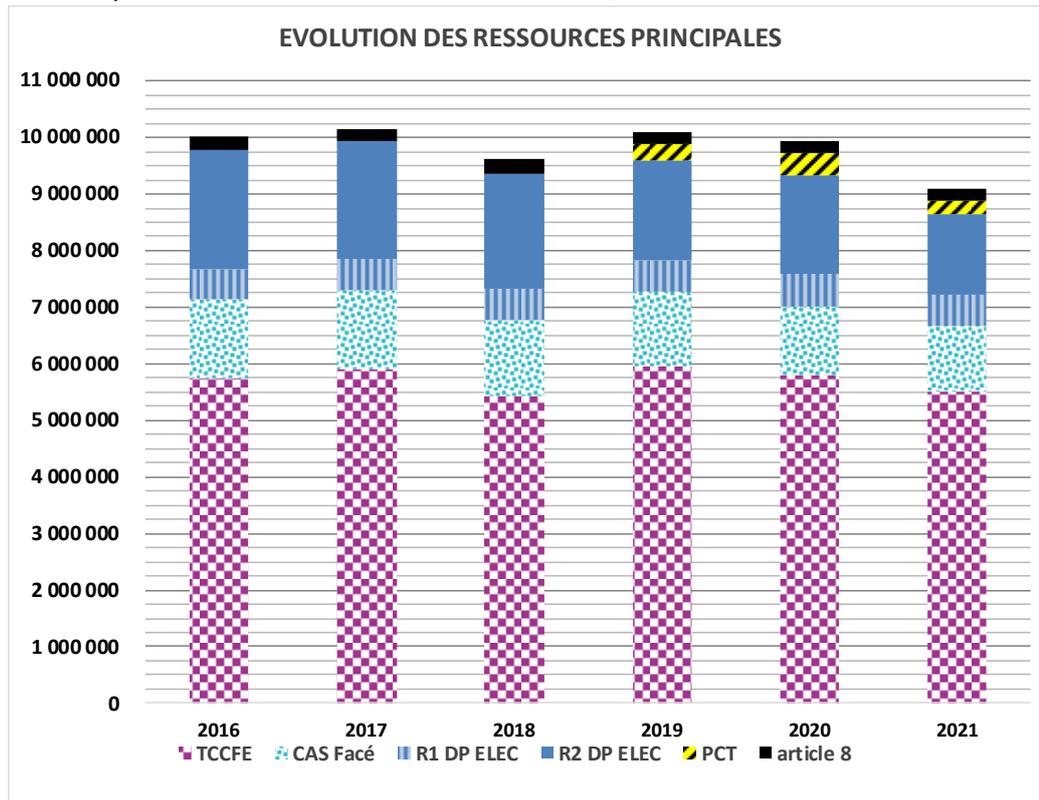
- Présents :	157
- Pouvoirs :	2
- Vote(s) pour :	114
- Vote(s) contre :	0
- Abstention(s) :	14
- N'ayant pas pris part au vote :	31

## 9- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Les orientations ont été définies :

- d'une part en prenant pour hypothèse que le futur contrat de concession pour le service public de l'électricité ne pourrait prendre effet au 1er janvier 2021 (continuité du contrat actuel, calcul de la redevance de concession selon « la formule historique », non reversement des reliquats de redevances 2019 et 2020, non assujettissement du budget principal à la TVA) ;
- d'autre part sous réserve de validation des plans de financement des travaux 2021 par les collectivités, notamment s'agissant des projets d'enfouissement coordonné tous réseaux.

### HISTORIQUE DES RESSOURCES PRINCIPALES ET PROJECTION 2021

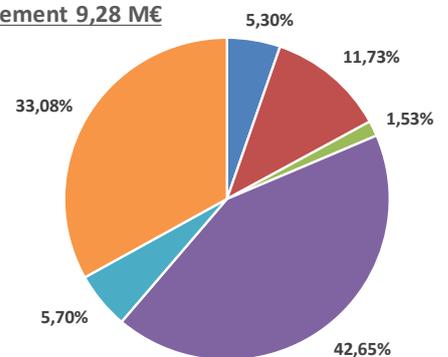


### PROJECTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

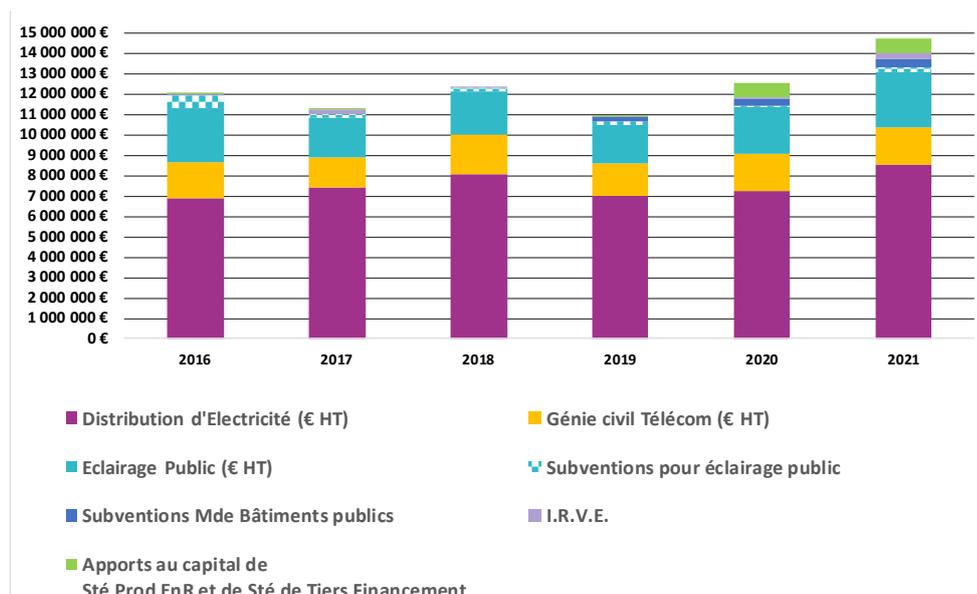
charges à caractère général	492 000
charges de personnel	1 090 000
charges courantes	142 500
Financement des budgets annexes	3 961 833
dotations aux amortissements	529 500
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 072 977</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 288 810</b>

#### Répartition des dépenses de fonctionnement 9,28 M€

- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges courantes
- Financement des budgets annexes
- dotations aux amortissements
- Autofinancement brut



PROJECTION 2021 DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14,7 M€ (sur la base des opérations programmées et sous réserve d'approbation des plans de financement des opérations d'investissement 2021 par les collectivités)



#### PROJECTION 2021 « TRAVAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE »

	Crédits HT	ENERGIE Eure-et-Loir		P.C.T. (turpe)	CAS F.A.C.E.	ENEDIS	COMMUNES	GROUPEMENTS	AMENAGEURS	USAGERS
RENFORCEMENT	1 000 000	501 100	8,69%		498 900					
SECURISATION "fils nus"	1 156 000	594 150	10,31%		245 000	73 000	184 250	59 600		
SECURISATION "fils nus FS"	61 125	12 225	0,21%		48 900					
RESTRUCTURATION	1 000 000	1 000 000	17,35%							
RACCORDEMENT	800 000	85 265	1,48%	240 000	124 735		80 000	40 000	30 000	200 000
AMELIORAT. ESTHETIQUE	4 156 000	2 904 400	50,38%		250 000	73 000	815 200	113 400		
RECHERCHE AMIANTE ET HAP	100 000	100 000	1,73%							
Opérations "Chartres"	251 000					29 600	221 400			
Opérations "Chateaudun"										
Opérations "Nogent le Rotrou"										
<b>CREDITS PROGRAMMES</b>	<b>8 524 125</b>	<b>5 197 140</b>	<b>90,16%</b>	<b>240 000</b>	<b>1 167 535</b>	<b>175 600</b>	<b>1 300 850</b>	<b>213 000</b>	<b>30 000</b>	<b>200 000</b>
crédits non programmés "Secteurs Ene"	567 337	567 337	9,84%							
crédits non programmés "Chartres"										
crédits non programmés "Châteaudun"	55 500					22 200	33 300			
crédits non programmés "Nogent le Ro"	55 500					22 200	33 300			
<b>CREDITS NON PROGRAMMES</b>	<b>678 337</b>	<b>567 337</b>	<b>9,84%</b>			<b>44 400</b>	<b>66 600</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>9 202 462</b>	<b>5 764 477</b>	<b>100,00%</b>	<b>240 000</b>	<b>1 167 535</b>	<b>220 000</b>	<b>1 367 450</b>	<b>213 000</b>	<b>30 000</b>	<b>200 000</b>

#### PROJECTION 2021 « TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC »

TYPES DE TRAVAUX	RAPPEL 2019	RAPPEL 2020	PROJECTION 2021
AMELIORATION ENERGETIQUE	361 000 €	680 000 €	867 000 €
TRAVAUX DE RENOVATION	94 000 €	173 000 €	250 000 €
CREATION - EXTENSION	415 000 €	346 000 €	466 000 €
ENVIRONNEMENT	937 000 €	1 022 000 €	1 057 000 €
SINISTRES	53 000 €	61 000 €	67 000 €
AUTRES	71 000 €	48 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 931 000 €</b>	<b>2 330 000 €</b>	<b>2 736 000 €</b>

## PROJECTION 2021 « GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS »

TYPES DE TRAVAUX	RAPPEL 2019	RAPPEL 2020	PROJECTION 2021
ENVIRONNEMENT	1 591 000 €	1 780 000 €	1 851 000 €

## PROJECTION 2021 « ACTIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE »

TYPES D'INTERVENTION	RAPPEL 2019	RAPPEL 2020	PROJECTION 2021
Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics	273 000 €	374 000 €	400 000 €
Apport aux SEM de Production d'énergies renouvelables	50 000 €	716 800 €	716 800 €

Les orientations budgétaires ainsi présentées ne soulevant pas de remarques particulières, les projets de budgets primitifs 2021 seront élaborés dans le respect de ces dispositions.

### 10- Présentation du module Géocim'

Par manque de temps, les délégués du comité conviennent de reporter la présentation du module de gestion des cimetières Géocim' à une date ultérieure.

### 11- QUESTIONS DIVERSES

Il est notamment fait état de la prochaine date de réunion du comité syndical, à savoir le 8 décembre 2020 (probablement en visioconférence).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.